

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42356

présenté par

M. Quatennens, M. Bernalicis, Mme Fiat, M. Coquerel, M. Larive, M. Lachaud, Mme Panot,
M. Mélenchon, M. Ratenon, Mme Obono, M. Prud'homme, Mme Ressiguiier, M. Corbière,
Mme Taurine, Mme Autain, M. Ruffin et Mme Rubin

à l'amendement n° 29360 de Mme Bello

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« déterminé après la prise en compte de l'espérance de vie en bonne santé de chaque profession ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous souhaitons poursuivre la logique de l'amendement. La précision que nous apportons nous apparaît comme essentiel lorsque l'on sait les disparités en terme d'espérance de vie et d'espérance de vie en bonne santé entre différentes professions. Cela fait écho à un article de Mediapart dans lequel il nous est expliqué que les égoutiers vivent en moyenne 5 ans de moins que les autres ouvriers !